REÇU
Par Magda Santos , 16:00, 02/06/2020

déi Lénk

Marc Baum
Député

Luxembourg, le 2 juin 2020

Concerne : Demande d'interpellation au sujet des politiques d'investissement du FDC et du FSIL

Monsieur le Président,

La politique d'investissement du Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) fait depuis longtemps et à intervalles réguliers l'objet de discussions controverses. En témoignent les nombreuses questions parlementaires et motions à ce sujet, tout comme les nombreuses prises de paroles et actions de la part des organisations de la société civile.

Ces débats tournent plus particulièrement sur les critères de développement durable et d'investissement socialement responsable et sur la nécessité de renforcer ceux-ci afin de veiller à davantage de cohérence avec des objectifs politiques généraux. D'autre part, des discussions ont régulièrement lieu sur les possibilités d'utiliser davantage les fonds du FDC au profit de l'économie nationale ou régionale, respectivement en tant que levier pour accélérer la construction de logements.

Les mêmes questions se posent quant aux investissements du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), même si celui-ci opère la plupart de ses investissements à travers des OPCVM de type ETF (Exchange Traded Fund).

En me basant sur l'article 91 du règlement de la Chambre des Députés et compte tenu de ce qui précède, je me propose d'interpeller le gouvernement sur les éléments suivants :

- Les stratégies d'investissement actuelles du FDC et du FSIL, ainsi que la prise en compte de critères de développement durable et d'investissement socialement responsable;
- La volonté du gouvernement de réorienter les stratégies d'investissement du FDC et du FSIL.

Je vous prie de mettre cette demande prochainement à l'ordre de la Conférence des Présidents.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Baum

Député